



Assemblée générale

Distr. générale
11 mars 2009
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session

Point 146 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan

Modalités de financement de la Mission des Nations Unies au Soudan pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009

Note du Secrétaire général

1. Dans sa résolution 62/267 relative au financement de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS), l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant total de 858 771 200 dollars, en chiffres bruts, au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009, dont 820 720 600 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission, 33 169 900 dollars pour le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et 4 880 700 dollars pour la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie).

2. Les ressources approuvées par l'Assemblée générale pour la MINUS devaient permettre de financer le déploiement de l'effectif autorisé de 750 observateurs militaires, 9 250 membres de contingents, 715 membres de la police des Nations Unies, 1 037 agents recrutés sur le plan international et 2 860 agents recrutés sur le plan national (dont 89 postes de temporaire), 353 Volontaires des Nations Unies et 40 agents fournis par des gouvernements.

3. Compte tenu de la structure des dépenses des sept premiers mois de l'exercice 2008/09, des déficits de financement importants sont prévus pour trois grandes catégories de dépenses, à savoir celles afférentes au personnel, aux carburants et à la location d'aéronefs.

4. Pour chacune de ces catégories de dépenses, les demandes de crédits ont été approuvées sur la base des taux fixés pour le calcul des montants autorisés et des prix du marché au moment de l'établissement du budget. Comme la situation a évolué, les coûts effectifs que la Mission a dû supporter ont régulièrement dépassé les prévisions budgétaires et on est de ce fait amené à prévoir des dépenses supplémentaires d'un montant estimatif de 65,1 million de dollars, à savoir :

a) Une dépense de 37 millions de dollars au titre du personnel (militaires, police et personnel civil) du fait de l'extension du bénéfice de la prime de risque à l'ensemble de la zone de la Mission, du relèvement des barèmes des traitements des



agents recrutés sur le plan national, de la diminution des taux de vacance de postes et de l'augmentation des coûts afférents à la relève des contingents et au transport de leur matériel;

b) Une dépense de 14,7 millions de dollars imputable à la hausse des tarifs stipulés dans les contrats de location d'aéronefs, sans que le nombre d'heures de vol projeté soit dépassé;

c) Une dépense de 13,4 millions de dollars due à un accroissement du prix des carburants (de 53 % pour le carburant diesel et de 37 % pour le kérosène), sans que les quantités habituellement consommées soient dépassées.

5. En outre, la Mission a dû supporter des dépenses supplémentaires de l'ordre de 22,6 millions de dollars pour l'exercice 2008/09 dans le cadre de projets d'achat et de construction qui avaient été reportés de l'exercice précédent en raison de contraintes budgétaires. Par contre-coup, il était impossible pour elle de faire face à toutes les dépenses additionnelles en restant dans les limites des crédits existants au cours du présent exercice.

6. La Mission a fait de son mieux pour compenser ces hausses de prix en réexaminant l'ensemble de ses besoins opérationnels, en revoyant l'ordre de priorité des activités et en différant les achats et les travaux de construction prévus chaque fois que cela était possible. Les contrats de location de cinq aéronefs (quatre hélicoptères et un avion) ont été résiliés et un régime de rationnement mis en place pour les carburants. La résiliation des contrats de location a dégagé un montant de 7 millions de dollars qui pouvait être utilisé pour couvrir une partie des dépenses supplémentaires prévues au titre des transports aériens.

7. Les dépenses supplémentaires seraient également compensées en partie par les soldes inutilisés d'un montant total de 4 554 600 dollars qui ont été enregistrés aux rubriques Transmissions (2 149 700 dollars), Services médicaux (1 166 600 dollars), Matériel spécial (698 500 dollars), Personnel temporaire (382 700 dollars), Personnel fourni par des gouvernements (130 800 dollars) et Informatique (26 300 dollars). Les économies prévues sont imputables principalement à une révision à la baisse des ressources nécessaires au titre du soutien logistique autonome, des communications par réseaux commerciaux et des fournitures médicales consommables.

8. Après déduction des économies susmentionnées, le montant net des dépenses supplémentaires à financer au cours de l'exercice 2008/09 s'établit à 56 173 100 dollars. Le détail de ces dépenses figure dans le tableau ci-dessous :

Ressources supplémentaires demandées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Montant réparti (1)	Dépenses prévues (2)	Variation	
			Montant (3) = (1) - (2)	Pourcentage (4) = (3) ÷ (1)
Militaire et personnel de police				
Observateurs militaires	29 754,5	31 728,6	(1 974,1)	(6,6)
Contingents	221 212,9	230 235,6	(9 022,7)	(4,1)
Police des Nations Unies	32 442,1	38 245,9	(5 803,8)	(17,9)
Unités de police constituées	—	—	—	—
Total partiel	283 409,5	300 210,1	(16 800,6)	(5,9)
Personnel civil				
Personnel recruté sur le plan international	112 838,2	123 663,9	(10 825,7)	(9,6)
Personnel recruté sur le plan national	40 755,5	50 462,8	(9 707,3)	(23,8)
Volontaires des Nations Unies	10 589,5	10 677,2	(87,7)	(0,8)
Personnel temporaire	4 030,8	3 648,1	382,7	9,5
Total partiel	168 214,0	188 452,0	(20 238,0)	(12,0)
Dépenses opérationnelles				
Personnel fourni par des gouvernements	1 768,7	1 637,9	130,8	7,4
Observateurs électoraux civils	—	—	—	—
Consultants	470,9	470,9	—	—
Voyages	5 130,6	5 484,1	(353,5)	(6,9)
Installations et infrastructures	89 876,3	95 966,1	(6 089,8)	(6,8)
Transports terrestres	21 313,7	23 024,1	(1 710,4)	(8,0)
Transports aériens	136 911,3	145 883,8	(8 972,5)	(6,6)
Transports maritimes et fluviaux	54,5	67,3	(12,8)	(23,5)
Transmissions	20 194,3	18 044,6	2 149,7	10,6
Informatique	10 846,5	10 820,2	26,3	0,2
Services médicaux	10 477,6	9 311,0	1 166,6	11,1
Matériel spécial	2 664,1	1 965,6	698,5	26,2
Fournitures, services et matériel divers	68 388,6	74 556,0	(6 167,4)	(9,0)
Projets à effet rapide	1 000,0	1 000,0	—	—
Total partiel	369 097,1	388 231,6	(19 134,5)	(5,2)
Montant brut	820 720,6	876 893,7	(56 173,1)	(6,8)
Recettes provenant des contributions du personnel	18 850,3	20 018,9	(1 168,6)	(6,2)
Montant net	801 870,3	856 874,8	(55 004,5)	(6,9)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—
Total	820 720,6	876 893,7	(56 173,1)	(6,8)

9. En outre, la Mission prévoit que les pressions financières persisteront jusqu'à la fin de l'exercice du fait de la préparation des élections qui doivent se dérouler au Soudan, du renforcement des dispositifs de sécurité, de la relève des contingents dans le cadre de la restructuration des effectifs militaires de la Mission et de l'augmentation du prix des rations, ce qui devrait limiter encore davantage sa capacité d'absorption pour les dépenses supplémentaires auxquelles elle doit faire face.

10. Dans ce contexte, le Secrétariat estime que des circonstances exceptionnelles justifient la demande de crédits supplémentaires et la mise en recouvrement des quotes-parts correspondantes, étant donné : a) que les dépenses supplémentaires correspondent principalement aux ressources de trésorerie nécessaires au règlement des indemnités de subsistance (missions) des observateurs militaires, des membres de la Police des Nations Unies et du personnel recruté sur le plan international, des traitements du personnel recruté sur le plan national et des dépenses connexes, ainsi que des sommes dues aux fournisseurs commerciaux pour les groupes électrogènes, les véhicules et le carburant aviation; b) que les règlements à effectuer pour les frais de transport intérieur du matériel appartenant aux contingents; et c) que les dépenses supplémentaires représentent 6,8 % du budget approuvé pour la MINUS. La Mission n'a pas les moyens d'absorber ces dépenses.

11. En ce qui concerne le financement de la Mission des Nations Unies au Soudan, il conviendrait que l'Assemblée générale prenne les décisions suivantes :

a) Ouvrir, aux fins du fonctionnement de la Mission, pour la période de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009, un crédit de 56 173 100 dollars en sus du crédit de 820 720 600 dollars déjà ouvert pour la même période conformément aux dispositions de la résolution 62/267 de l'Assemblée générale;

b) Mettre en recouvrement un montant de 46 810 916 dollars pour la période allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 avril 2009;

c) Mettre en recouvrement un montant de 9 362 184 dollars à raison de 4 681 092 dollars par mois au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Mission au-delà du 30 avril 2009.
